



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2026-07-31-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2026-07-31-01
Date : 31/07/2026
Domaine : Subventions

Objet : Demande de subventions – Atlas de la Biodiversité communale de Briatexte

Depuis 2020, la commune de Briatexte s'est progressivement engagée dans une politique de préservation et de protection de l'environnement démontrant la volonté politique d'intégrer les enjeux climatiques, écologiques et paysagers au cœur des décisions municipales (Gestion différenciée de ses espaces verts, plantation annuelle d'un arbre par naissance, plantation annuelle de haies champêtres en partenariat avec Arbres et Paysages Tarnais, charte écocitoyenne, extinction nocturne de l'éclairage public, création d'un comité citoyen travaillant en faveur de l'environnement et le cadre de vies, organisation de journées citoyennes pour la restauration des berges du Dadou, permis de végétaliser sur les espaces publics, diagnostic phytosanitaire des végétaux des espaces publics, obtention d'un niveau 2 de la charte « Engagé pour le végétal », lutte contre les espèces invasives, création de sentiers, pratique de l'école du dehors, renaturation et dés-imperméabilisation des espaces publics du centre-bourg...).

Cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans la gestion des espaces publics, avec notamment une adaptation des pratiques d'entretien des espaces verts et une attention à la préservation des arbres, des haies et des milieux naturels présents sur le territoire communal.

Dans la continuité de ces actions, la commune projette d'élaborer un Atlas de la biodiversité communale. Ce dernier constitue une étape naturelle dans cette démarche engagée depuis plusieurs années. L'ABC permettra à la commune de mieux connaître son patrimoine naturel, d'identifier les continuités écologiques et les secteurs à enjeux, de mobiliser et d'associer les habitants à la connaissance de la biodiversité locale et de disposer d'un outil d'aide à la décision pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Cette démarche renforcera la capacité d'adaptation de la commune face au dérèglement climatique en cours, tout en essayant de préserver la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération n°2026-06-23-05 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Fonds vert (Axe 2 : Agir pour la biodiversité : des atlas de la biodiversité à la restauration de la nature) pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale.

Vu la délibération D2026-06-23-01 du 23/06/2026 approuvant le projet d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité.

Vu le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Achat de supports pédagogiques et de communication	5 000,00 €	Fonds vert	80%	44 000,00 €
		Autofinancement	20%	11 000,00 €
Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale	50 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	100%	55 000,00 €

DECIDE :

- ✓ Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat aux taux de 80% des dépenses éligibles pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale dans le cadre du Fonds vert (axe 2) soit un montant de **44 000,00 €**.
- ✓ Article 2 : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à **55 000 € HT**.
- ✓ Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 31/07/2026

Le Maire,
 Richard ANGOSTO

